

# CONTACTS

## EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

.....

QUI CONTACTER EN RÉGION  
BRUXELLES-CAPITALE SI VOUS  
ÊTES TÉMOIN D'UNE ATTEINTE À  
L'ENVIRONNEMENT ?

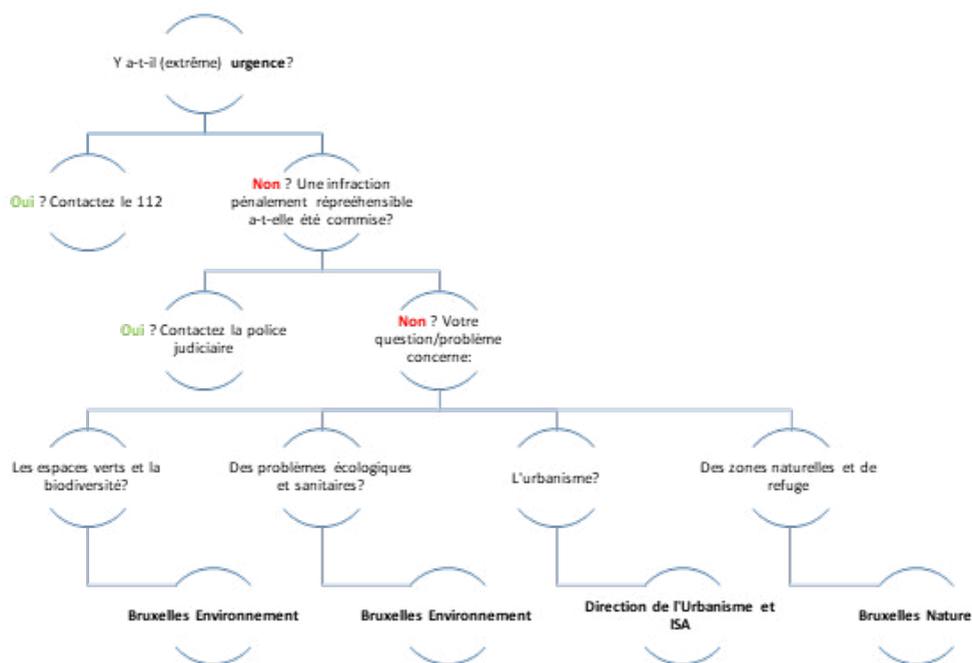




## CONTEXTE

La personne/administration/service à contacter varie en fonction du type d'atteinte, du niveau de l'atteinte, du milieu touché, ... La présente fiche vous permet de retrouver rapidement l'un ou l'autre service vers qui vous tourner si vous n'êtes pas, au préalable, parvenu à une entente avec l'auteur des faits que vous souhaitez rapporter.

Le raisonnement à suivre pour déterminer le service compétent peut être résumé comme suit :



## ADMINISTRATION DE L'ENVIRONNEMENT

Les **espaces verts et la biodiversité** sont gérés par **Bruxelles Environnement**. Vous pouvez contacter son Service Info-Environnement de Bruxelles : 02 775 75 75 ou [info@environnement.irisnet.be](mailto:info@environnement.irisnet.be).  
Bruxelles Environnement - Site de Tour & Taxis - Avenue du Port 86C/3000  
1000 Bruxelles.

Bruxelles Environnement apporte aussi son soutien pour les **problèmes écologiques et sanitaires** (<http://bit.ly/beprobs>).

En cas **d'urgence** (uniquement), composez le **112** (Service de Secours et d'Urgence, 24 h/24).

## ADMINISTRATION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Afin de garantir le respect de la réglementation en matière d'urbanisme, une cellule infractions travaille au sein de la Direction de l'Urbanisme : 02 204 33 77 ou [aatl.urbanisme@mrbc.irisnet.be](mailto:aatl.urbanisme@mrbc.irisnet.be) - Direction de l'urbanisme  
CCN Gare du Nord – Rue du Progrès, 80, boîte 1 – 1035 Bruxelles.

En outre, il existe un Fonctionnaire sanctionnateur qui s'appuie sur une structure administrative dénommée Inspection et sanction administrative (ISA). L'ISA est joignable au **02 204 24 25** ou via [ISA-IAS@sprb.irisnet.be](mailto:ISA-IAS@sprb.irisnet.be).

## VILLE/COMMUNE CONCERNÉE

Dans certains cas, il est utile de contacter votre commune, bourgmestre et/ou service environnement voire l'agent constatateur communal (s'il existe). Vous trouverez les coordonnées sur :

<http://pouvoirs-locaux.brussels/liens-externes/pouvoirs-locaux>





## POLICE JUDICIAIRE

Les services de police judiciaire restent compétents pour toute infraction pénalement répréhensible. Trouvez votre agent de quartier sur : <http://www.policelocale.be>

## BRUXELLES NATURE

Différentes associations et comités de quartier actifs dans le domaine de la protection de la nature présents à Bruxelles (dont Natagora) se sont regroupés autour de Bruxelles Nature. Cette structure veille notamment au respect et à la sauvegarde des zones naturelles et des zones refuge dans les 19 communes. Bruxelles Nature peut également être contacté en cas d'atteinte à l'environnement :

02 242 87 04 - [bruxellesnature@skynet.be](mailto:bruxellesnature@skynet.be)





NAT21-1004

## CONTACTS

**BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS, D'UN AVIS DÉTAILLÉ,  
D'UN SOUTIEN DANS VOTRE ACTION ?**

- **Contactez le service de  
Réaction Locale de Natagora :**

02 893 09 91

[reactionlocale@natagora.be](mailto:reactionlocale@natagora.be)

Rue d'Édimbourg 26

1000 Bruxelles

Plus d'infos : [www.natagora.be/reactionlocale](http://www.natagora.be/reactionlocale)

Dernière mise à jour : 04/2022

Photos : Fotolia, Gilles San Martin